

## ARRETE DU MAIRE N° 43/2017

Vu la demande présentée par l'ASA (Association Sportive Automobile de Nancy) - 20 Grand Rue à 54280 Seichamps, qui organise le 37<sup>ème</sup> Rallye Automobile de Nancy qui aura lieu les 02 et 03 décembre 2017,

Vu la demande de l'ASA qui informe que la course sera amenée à traverser la Commune de Belleau avec une spéciale passant par une partie des routes la traversant,

Le Maire de la Commune de BELLEAU,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>.** A BELLEAU : Le sens de circulation rue de la Béquille sera inversée les samedi 02 décembre et 03 décembre 2017.

**Article 2.** La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée l'ASA chargée de l'organisation de cette manifestation, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens pendant la durée des épreuves.

**Article 3.** Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

**Article 4.** La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté.

**Article 5.** Ampliation sera adressée à :

Préfecture de Meurthe-et-Moselle – 1 rue Préfet Claude Erignac – 54038 NANCY Cedex  
ASA NANCY – 20 Grand Rue – 54280 SEICHAMPS  
Gendarmerie Nationale – rue de Lorraine – 54610 NOMENY.

Belleau, le 09 octobre 2017

Le Maire

Daniel VHSAIN

